

COMITE DIRECTEUR DISTRICT SOMME

Réunion du Mardi 7 Juillet 2020 - 17 H

Président : Monsieur Marcel GLAVIEUX.

Présents : Messieurs Didier BARDET, Laurent BOURDIN, François CLERCQ, Alain CRESSON, Jean François DEBEAUVAIS, Alain FERRARETTI, Philippe FOURE, Roland GRAIN, Pierre LAVALARD, Alain LECLERCQ, Jean Marc MORTEL, Régis PATTE, Pascal TRANQUILLE, Jean Marie WARME.

Assistent : Messieurs Jean Christophe FAVEREAUX (Président de la CAS), Emmanuel BOISSIER (CTD PPF) et Wilfried LECLERCQ (secrétaire administratif).

Excusés : Messieurs Alain LECLERCQ, Pierre LAVALARD, Cyril PAGE et Régis PATTE.

En préambule, le Président rappelle à tous que la pratique du football en club est dorénavant possible sous réserve de respecter certaines conditions, les gestes barrière, distanciation et comportements adaptés (vestiaires fermés, bouteille d'eau individuelle, masque pour le ou les éducateurs, nombre de joueurs limités).

Les rencontres intra-club sont autorisées **mais les matchs amicaux entre clubs sont toujours proscrits à ce jour.**

Approbation Procès-Verbal du 9 juin 2020 :

Adopté à l'unanimité des membres présents.

CARNET

Le Président présente, au nom du Comité Directeur, ses sincères condoléances aux familles endeuillées et cite :

- Monsieur TAVARES RODRIGUES Abdiel, Vice-Président d'AMIENS FC PORTO

Il souhaite ensuite des vœux de rétablissement et de courage à Johnny VILAIN, arbitre de District, victime d'un accident de la route et dont la convalescence s'annonce longue.

Communication du Président :

FFF :

- **Fonds de solidarité :** 10.000 clubs ont déjà répondu

La liste des clubs ayant répondu « Non » a été transmise au secrétariat du DSF qui a relancé les clubs pour savoir s'il ne s'agissait pas d'une erreur. Seulement trois retours à ce jour sur 9 clubs.

- **Collège des Présidents District et Ligue le 22/06/20 :**

Préparation de l'Assemblée Fédérale du lendemain.

- **Assemblée fédérale dématérialisée le 23 Juin 2020 :**

Il s'agissait d'une AG en visio-conférence avec 90,37% de présents.

- Adoption de la convention FFF et LFP ainsi que le protocole d'accord financier entre FFF et LFP à 82, 33 %. Il est acté 400.000.000 € en direction du Foot amateur.

Le Président JOHANIN, de l'AMIENS SC, a demandé le rejet de la convention avec argumentaire à l'appui.

Annonce du Président de TOULOUSE FC qui ne donnera pas suite quel que soit le vote.

- Validation des décisions du Comex :
 - o Coupe de France : suppression des prolongations dès le 1^{er} tour pour la prochaine saison
 - o Gestion de la Situation sanitaire (prochaine décision gouvernementale le 11 Juillet 2020)

LIGUE :

- **Conseil de ligue du 11 Juin 2020 :**

- o ANS : 57 dossiers de clubs ont été validés pour la répartition de 108.900 Euros, soit une moyenne de 1.600€ par club.
- o Annie HOUBRON est en retraite depuis le 01/07/20.
- o Intégration de Guillaume DEBART au sein de la DTRA pour le secteur sud de la LFHF. Il sera basé au Centre Fernand DUCHAUSOY. Le District se félicite d'avoir deux arbitres samariens au sein de la DTRA avec Rudy BUQUET qui est le Directeur Technique Régional de l'Arbitrage.
- o Ruddy BUQUET, DTRA, se propose de visiter les CDA de chaque district si besoin et à leur convenance. Jean Christophe se rapprochera de Rudy pour planifier une intervention.
- o Calendrier général de la saison 2020/2021 validé au niveau des seniors. Le Championnat reprendra le 13/09/20 et se terminera le 06/06/21.
- o Création d'un Challenge U16F régional.
- o Vidéo pour la R1 Seniors à revoir avec un nouveau prestataire.
- o Démission de Monsieur N. AIMAR.

- **Finances Solidaires :**

Réception des ballons à destination des clubs herbes. 178 clubs recevront prochainement 10 ballons T5 chacun.

Cependant, le DSF attend les allocutions du 11 juillet 2020 afin de définir les modalités de distribution.

- **Phase régionale de la Coupe de France :**

Actuellement 127 clubs de la Somme se sont engagés, soit plus que la saison dernière.

Les retardataires ont jusqu'au 10 juillet à 12h00 pour se manifester directement auprès de la LFHF.

DISTRICT :

- **Démission Mme Tourneur du poste de secrétaire du SC Flixecourt.** Pris note
- **Modification du Bureau au FC ARVILLERS.** Pris note et mise à jour effectuée.
- **Compte rendu AG du FC Ailly sur Somme :** Monsieur FOURE Francis reste Président. Pris note.
- **Discipline :** Quid des sanctions à temps ?

Le Président fait lecture de la décision de la FFF aux membres du CD.

Les points à retenir sont :

- o Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) contre la décision du Comité Exécutif de la FFF du 11 mai 2020 relative aux modalités de purge des suspensions à temps.
- o Le conciliateur désigné dans le cadre de ces affaires, a estimé qu'un doute pesait sur la légalité de la mesure ainsi prise et a proposé à la Fédération de l'annuler.
- o Le Comité Exécutif a décidé de suivre les recommandations du CNOSF.

- Les dates d'exécution des suspensions à temps ne devront faire l'objet d'aucune modification et leur purge pourra prendre en compte la période allant du 13 mars au 30 juin 2020, quand bien même aucune compétition n'a eu lieu.
- Le Comité Exécutif souhaite toutefois aborder à nouveau le sujet de la purge des sanctions à l'occasion de sa réunion du 8 juillet 2020. »
- **Courrier Monsieur André DIF, Président de l'AAE Villers Bocage** : Volonté de reprendre en Seniors. Pris note.
- **Courrier Quesnoy le Montant** : Entretien ce 07/07/20 à 15h30 avec le Président du club, le Président Glavieux et Monsieur JM. Warmé.
Le club souhaite repartir en D4 ou D5 et a présenté son projet.
Les explications sont diffusées au Comité Directeur :
 - Le club est resté inactif durant 1 saison
 - La dernière année d'activité s'est déroulée en D4 pour les seniors
 Les membres maintiennent la position prise le 09/06/20 en CD, soit la reprise d'activité de ce club en D6.
- **Mail ROYE NOYON** : Demande pour réintégrer le district Somme
Le Président GLAVIEUX précise que le District de l'Oise a déjà transmis son accord à condition du règlement du solde du club.
Validation par l'ensemble des membres du Comité Directeur du DSF.
La notification sera transmise à la LFHF.
- **Liste des clubs à radier selon l'article 42 des Règlements Généraux de la FFF** :
« *Un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié* ».
Le Président énumère les clubs concernés :
 - 782059 : AS GAMACHOISE
 - 614214 : AS VALEO
 - 863543 : ALBERT ASSOCIATION LUSITANIENNE
 - 500915 : AS AULT
 - 501212 : AS FOUILLOY
 - 580981 : AMIENS ATHLETIC FUTSAL
 - 501310 : ASPTT AMIENS
 - 603532 : FC PEN
- **Situation sportive** : Point sur les engagements.
Actuellement une quarantaine de club ont renvoyé leurs engagements en Seniors.
Un mail de relance a été transmis ce jour précisant que les clubs devaient renvoyer leur document pour le 15 juillet 2020 au plus tard.
- **Demande d'Inactivité** :
 - de l'AC DOMART
 - de l'AS CITERNES
- **Demande de création de Groupement de jeunes** :
Les clubs de l'US CORBIE et de l'US DAOURS se sont manifestés afin de créer un Groupement de clubs de Jeunes qui se nommerait l'Union Sportive Val de Somme.
Les membres émettent un avis favorable à la demande d'affiliation de ce groupement.
Une notification sera transmise à la LFHF en ce sens.
- **Entente Gapennes/Yvrench en Seniors**
Déclaration d'une entente Seniors qui souhaite évoluer en D5 sous l'égide de l'AS YVRENCH. Validation des membres.

Question sur l'intégration de l'arbitre de l'AS GAPENNES dans l'effectif arbitre de cette équipe : Il apparaît réglementairement que l'arbitre de l'AS GAPENNES ne pourra pas couvrir cette entente puisque celle-ci sera sous le nom de l'AS YVRENCH.

Il est cependant rappelé au club de l'AS YVRENCH, que si le club présente un candidat à la formation arbitre pour la saison 2020/2021, à la condition que celui-ci soit reçu et qu'il effectue le nombre de matchs nécessaires, le club ne sera pas en infraction au statut de l'arbitrage à l'issue de la saison 2020/2021.

FINANCES :

Le Président GLAVIEUX souhaite que le District accompagne de façon significative les clubs de la Somme dans cette gestion d'après COVID.

La somme de 10 € par licencié (7€ de la FFF, 1,50€ de la LFHF et 1, 50€ du DSF) est désormais acquise pour les clubs et sera prochainement versée aux clubs via le fond de solidarité nationale de la FFF.

Cependant il sera procédé à un versement supplémentaire de la part du District en direction des clubs. La somme par licencié sera votée lors du prochain Comité Directeur.

Un Courrier explicatif sera transmis à chaque club.

Questions portées à l'ordre du jour :

1/ Par Didier BARDET, élu en tant que représentant des arbitres :

Il est question des dates de championnat avec l'obligation de formation des assistants bénévoles pour les Seniors D2.

Initialement, la Coupe de France devait se dérouler les 6, 13 et 20 septembre 2020, et permettait à la CAS d'organiser un stage de formation spécifique assistant pour les clubs de D2 Seniors les 28 août, 4, 11 et 12 septembre 2020.

La modification validée par la LFHF instaurant une journée de Championnat le 13/09/20, ne permettra pas de valider cette formation du samedi pour le lendemain.

Question : Peut-on reporter la journée 1 de D2 du 13/09/20 ?

Au niveau éthique, il est précisé que si la D2 seniors ne joue pas, il faut reporter l'intégralité des championnats seniors prévus à cette date.

Après diverses discussions, il est décidé de maintenir l'ensemble des rencontres de championnat prévues ce 13/09/20 de la D1 à la D6.

2/ Par François CLERCQ, élu en tant que représentant des éducateurs :

Il souhaite apporter une petite modification au Statut des Éducateurs en raison du passage à des groupes de 10 équipes pour les championnats Seniors :

L'Article 9 (Présence sur le banc de touche) ne répond plus à la nouvelle pyramide et organisation des compétitions en Division 1 et Division 2 du District de la Somme de Football. Il faut modifier le nombre de matchs de présence obligatoire sur le banc de touche du responsable de l'équipe en raison de la baisse du nombre de match sur la saison.

Pour la saison 2020/2021, il propose pour le nombre de matchs de présence obligatoire sur le banc de touche:

- Pour la Division 1 : 12 matchs (au lieu de 18 initialement)
- Pour la Division 2 : 12 matchs (au lieu de 18 initialement)

Validation à l'unanimité des membres du Comité Directeur.

Le règlement sera ainsi modifié.

Voir en annexe 1 le formulaire de demande de dérogation au statut des éducateurs.

3/ Par Pascal TRANQUILLE, Président délégué du DSF :

Il souhaite aborder le Challenge Fair-Play, en effet, l'article 1 est obsolète, il convient de l'adapter.

Compte-tenu :

- De la nouvelle pyramide,
- Du nombre d'arbitres disponibles,

Et en application de l'Article 8 du règlement éponyme,

« ARTICLE 8 : Ce règlement a été adopté par le Comité Directeur du District du 2 septembre 2019. Il ne pourra être modifié qu'après nouvelle délibération de cet organisme. »

Article Actuel

ARTICLE 1 : Un trophée intitulé Challenge du FAIR-PLAY est mis en compétition chaque saison pour récompenser l'équipe qui se sera le mieux distinguée au cours de la saison par sa bonne conduite et sa correction sur le terrain.

Les divisions concernées sont :

- la D1,
- les groupes de D2,
- les groupes de D3,
- les groupes de D4
- les groupes de D5 **s'ils sont régulièrement couverts par des arbitres.**

Par niveau de compétition, une seule équipe sera récompensée lors de l'Assemblée Générale du District.

Proposition d'Article

ARTICLE 1 : Un trophée intitulé Challenge du FAIR-PLAY est mis en compétition chaque saison pour récompenser l'équipe qui se sera le mieux distinguée au cours de la saison par sa bonne conduite et sa correction sur le terrain.

Les divisions concernées sont :

- **les groupes de D1,**
- les groupes de D2,
- les groupes de D3,
- **les groupes de D4 s'ils sont régulièrement couverts par des arbitres.**
- ~~· les groupes de D5~~

Par niveau de compétition, une seule équipe sera récompensée lors de l'Assemblée Générale du District.

Validation à l'unanimité des membres du Comité Directeur.

Le règlement sera ainsi modifié.

Voir règlement en annexe 2

Tour des Commissions :

Jean Marie WARME, Championnats Seniors :

Il rappelle qu'il ne peut fournir actuellement de groupes définitifs pour les championnats Seniors 2020/2021 car il doit attendre la fin des inscriptions au 15 juillet 2020.

Un bilan sera ensuite effectué avec relance des clubs. Les groupes seront ensuite diffusés au 22/07/2020.

Les clubs retardataires qui n'auront pas donné suite aux relances se verront engagés en D6.

Philippe FOURE, Jeunes :

Annulation des Rentrées du Foot Animation. Le District réfléchi à la mise en place d'actions dans les secteurs afin de pouvoir débiter le foot animation vers la mi-septembre pour les U11, en décalage ensuite jusqu'au U7.

Quelques dates à retenir (sous réserve) :

- Reprise des brassages U13 D1 (Challenge JM. LEFEVRE) le 19/09/20
- 1^{er} tour de coupe de Somme U15 et U18 le 19/09/20
- Reprise des brassages U15, U18 le 26/09/20
- Reprise des Brassages U13, niveau 2 et 3, le 03/10/20
- Reprise des championnats U14, U16, U17, U18/U19 le 03/10/20
- Reprise Foot Animation le 03/10/20

Jean Christophe FAVEREAUX, CAS :

Il aborde la difficulté du maintien des effectifs arbitres ces 3 dernières et par la même la notion de recrutement et de fidélisation.

Il souhaite que ladite commission réalise un travail de fond afin de retrouver une courbe à la hausse quant au nombre d'arbitres dans la Somme.

Il explique aussi la recrudescence de très jeunes arbitres en formations (13 ans) et demande s'il peut désigner ces arbitres dans les compétitions U13 du samedi matin également en D2 voir D3 si nécessaire. Car actuellement la désignation était faite uniquement sur la D1. Réponse positive de Philippe Fouré, responsable des jeunes.

Le dernier point avancé réside dans la multiplication des rencontres de Futsal dû à la création de critères jeunes (U15 et U18) et de championnats féminines (U16F, U18F et Seniors). En effet, ces matchs qui se déroulent le mercredi après-midi, le samedi après-midi et dimanche matin posent problème pour un effectif arbitres futsal non pléthorique, mais également pour les rencontres du dimanche après-midi à couvrir.

Il demande que la CAS soit intégrée aux discussions liées aux multiplications des pratiques futsal avec nécessité d'arbitres, ou du moins informée en amont afin de s'organiser selon les besoins.

Emmanuel BOISSIER, CTD PPF :

Il transmet un document concernant la projection effectuée pour la saison 2020/2021.

DETECTIONS / SELECTIONS :

- 1^{ère} détection prévue le mercredi 09 septembre 2020 (1^{er} tour U15)
- 21 dates programmées.
- Catégories concernées : U13 / U14 / U15 G – U13 / U14 / U15 F – U15 / U18 FUTSAL.
- Sensibiliser l'encadrement sur leur devoir de neutralité.

FORMATIONS DE CADRES :

- 17 formations.
- 9 certifications.
- 5 nouveaux clubs pour l'accueil des modules (PERONNE – SAILLY SAILLISEL – NESLE – OISEMONT – SAINT RIQUIER – DOULLENS).
- Possibilité d'ajouter des formations suivant les disponibilités de l'encadrement.

CENTRES DE PERFECTIONNEMENT :

- GARDIENS DE BUT :
 - Mise en place de cycle de 3 séances sur les catégories U10/U11 (à la demande de la DTN)
 - A partir de mercredi 09 septembre 2020. (Le matin : Horaires à définir)
 - Mise en place de cycle de 3 séances pour les catégories U12 à 15 garçons et féminines
 - A partir de lundi 14 septembre 2020 (de 18H à 19H30)
 - Objectif : identifier les profils pour les rassemblements régionaux (1 U12 / 1 U13 et 2 fém.)
- FEMININES :
 - Lien avec les détections.
 - En attente pour des dates.
 - Proposer des séances complémentaires pour un groupe identifié par les détections.
- GARCONS :
 - Projet décalé d'une saison :
 - Proposer des séances complémentaires en début de saison suite aux observations des rassemblements U12 (N-1) en juin prochain.

SECTIONS SPORTIVES

- Recyclage organisé le mercredi 16 septembre 2020 à la PROVIDENCE à Amiens avec les responsables de sections sportives de la Somme et de l'Aisne.

FUTSAL

- Proposition de reconduction du challenge futsal
- PHASE QUALIFICATIVE :
 - Catégories U15 / U18 G
 - MERCREDI 28 OCTOBRE 2020
 - Catégories U16 / U18 F.
 - MERCREDI 21 OCTOBRE 2020.
- FINALE :

- SAMEDI 19 DECEMBRE 2020
 - AILLY S/ NOYE ?

Objectifs : Sensibiliser à la pratique futsal. (Cycle janvier et février ?)

Identifier les profils pour la représentation de l'équipe départementale (Interdistrict) phase d'observation.

COMMISSION TECHNIQUE

- Arrêt de Dominique Delabie et Patrice Descamps (problème de disponibilité)
- Proposition d'intégration effectuée au du Comité Directeur :
 - Nicolas CAUVIN (Entraîneur seniors et responsable jeunes RC AMIENS)
 - Missions sur les formations d'éducateurs et observation de match préformation.
 - Stéphane GRAINDOR (Entraîneur U14 et Gardiens de but SC ABBEVILLE)
 - Missions sur la thématique gardiens de but (détections, formation et centres de perfectionnement)
 - Yohane MOREIRA (entraîneur adjoint seniors AC AMIENS et responsable section futsal au Lycée THUILLIER – Amiens).
 - Missions sur la thématique Futsal.

Proposition d'une réunion technique sur la journée (le samedi 05 septembre 2020 lieu et horaire à définir).

Objectif : redynamiser l'encadrement de la commission technique (Programme : partie ludique, planification, positionnement des membres de la CT sur les thématiques souhaitées, réflexion sur la mise en place d'actions).

(Toutes les actions restent sous réserves en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des directives fédérales.)

Alain CRESSON, Formation :

Il demande si des réunions de formations de délégués sont envisagées car il a plusieurs candidats à proposer.

Il lui est répondu par l'affirmative et que ces candidats seront les bienvenus. Dates et lieu restant à définir.

Pascal TRANQUILLE, Ethique :

Il rappelle la réunion avec les acteurs de la D1 et D2 Seniors d'avant saison. Un mail a été envoyé à tous les membres afin d'obtenir leurs avis et idées.

Une prochaine réunion sera planifiée.

Marcel GLAVIEUX, Président :

Il informe que les bureaux du DSF seront fermés du 27 juillet 2020 au 9 août 2020 inclus.

Prochain Comité Directeur le 25/08/20 à 17h00.

Le Président : Marcel GLAVIEUX

Le Secrétaire Général : Didier BARDET

ANNEXE 1 : Demande de dérogation Statut des Educateurs



Statut des Educateurs

DEMANDE DE DEROGATION

La fiche de renseignement doit être retournée au District de la Somme de Football

(Avant le 15 Août 2020)

Nom du Club :

Evoluant en

Nom du responsable de l'équipe soumise à l'obligation d'encadrement :

Diplôme :

Licencié au sein du club lors de la saison 2019/2020 : oui non

Rappel

- **SENIORS Championnat D1 : le responsable de l'équipe doit posséder** au minimum un AS ou un CFF3
- **Championnat D2 : le responsable de l'équipe doit posséder** au minimum le Module de Formation Séniors
- **Participation à la réunion de rentrée** des clubs évoluant en Division 1 et en Division 2
- **Plan d'accompagnement du District de la Somme de Football** : remboursement du coût de la formation à l'éducateur inscrit et ayant participé aux modules de formation répondant au Statut des Educateurs (Module U19 et/ou Module U20+).

Demande de Dérogation à demander auprès du District de la Somme de Football

(si le responsable de l'équipe concernée par les obligations d'encadrement

ne possède pas le diplôme ou le module adéquat)

- Educateur en place lors de la saison 2019/2020
- Educateur qui a fait accéder son équipe de D2 en D1
- Educateur qui fait accéder son équipe de D3 en D2
- Educateur dont l'équipe est rétrogradée de R3 en D1
- Educateur dont l'équipe est rétrogradée de D1 en D2
- Cas particulier** :

Date :

Signature du Président et cachet du club

La charte Fair-Play du District de la Somme de Football.

REGLEMENT CHALLENGE DU FAIR-PLAY.

ARTICLE 1 : Un trophée intitulé Challenge du FAIR-PLAY est mis en compétition chaque saison pour récompenser l'équipe qui se sera le mieux distinguée au cours de la saison par sa bonne conduite et sa correction sur le terrain.

Les divisions concernées sont :

- les groupes de D1,
- les groupes de D2,
- les groupes de D3,
- les groupes de D4 s'ils sont régulièrement couverts par des arbitres.

Par niveau de compétition, une seule équipe sera récompensée lors de l'Assemblée Générale du District.

ARTICLE 2 : Ces trophées restent la propriété des clubs. Ils sont remis lors de l'Assemblée Générale annuelle du District. Chaque équipe récompensée recevra un équipement complet aux couleurs du Club et des ballons.

Les niveaux de compétition concernés sont ceux définis par l'application de l'article 1^{er} du présent règlement.

Par niveau de compétition, l'équipe qui à l'issue de cette dernière aura accumulé le moins de points sera déclarée vainqueur.

En cas d'égalité entre groupes, les critères successifs pour désigner un vainqueur seront les suivants :

- Ratio Total Cartons (jaune et rouge) / Matches joués
- Equipe qui aura reçu le moins d'exclusion.

En cas d'égalité entre équipes d'un même groupe, l'équipe qui aura reçu le moins de d'exclusion sera récompensée. Si nécessaire, les rencontres les ayant opposées seront prises en compte pour les départager à la faveur de celle qui aura totalisé le moins points disciplinaires durant ces deux rencontres.

ARTICLE 3 : Les éléments pris en compte pour établir le classement seront effectués selon le barème suivant :

- Avertissement 1 point malus Discipline
- Exclusion 3 points malus Discipline

Durant la saison, ces points s'additionnent Journée après Journée et constituent le Challenge du FAIR-PLAY.

Par tranche de 10 points accumulés, il sera retranché 1 point au classement (après homologation par la Commission sportive).

Barème					
0	à	9	points discipline	0	point malus Fair-play
10	à	19	points discipline	1	point malus Fair-play
20	à	29	points discipline	2	points malus Fair-play
ETC					

A l'issue de la dernière Journée, le Classement final est publié et intègre le malus fair-play. Les accessions, maintiens et rétrogradations sont décidés en fonction des règlements en vigueur.

Des classements intermédiaires sont publiés sur le site. Ces derniers deviennent définitifs après homologation par la Commission Sportive.

ARTICLE 4 : Toute équipe faisant l'objet de pénalité(s) pour forfait(s) ne sera plus éligible à une quelconque récompense intermédiaire ou finale et se verra appliquer un 3 points de malus discipline.

De même, toute équipe qui se verra retirer un ou des points en application du barème disciplinaire (Article 9 à 13.4) ne sera plus éligible à une quelconque récompense intermédiaire ou finale.

Tout évènement disciplinaire relatif à une rencontre (impliquant un dirigeant, un accompagnateur, un éducateur ou relatif à la police des terrains, ...) constituera également un motif d'inéligibilité.

Tout évènement classé hors match au sens des règlements généraux et du relevé disciplinaire de l'équipe entraînera également l'inéligibilité à une quelconque récompense intermédiaire ou finale de l'équipe concernée.

ARTICLE 5 : Toute équipe engagée dans une autre compétition organisée par le District de la Somme de Football et qui sera impliquée dans des événements graves (ex : exclusion d'une compétition, comportement inadapté) perdra également son éligibilité à une quelconque récompense intermédiaire ou finale.

ARTICLE 6 : Après parution finale sur le site du District de la Somme de Football, les réclamations à propos de l'application du présent règlement sont à présenter auprès de la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales par voie officielle (recommandé, télécopie ou par voie électronique) selon les principes ainsi que les délais prévus par les règlements généraux de la FFF.

ARTICLE 7 : Une remise intermédiaire aura lieu chaque année, elle vise à récompenser les équipes premières de leur groupe, le classement pris en compte est si possible celui de la mi championnat si les conditions météorologiques le permettent. Une dotation de ballons sera attribuée aux récipiendaires.

A défaut, la date de référence est fixée par le Comité Directeur.

ARTICLE 8 : Ce règlement a été adopté par le Comité Directeur du District du 7 juillet 2020. Il ne pourra être modifié qu'après nouvelle délibération de cet organisme.

La charte Fair-Play du District de La Somme de Football.

Objectifs : Développer, à l'aide des différents partenaires et acteurs du football, une prise de conscience et une mobilisation en faveur d'un football centré autour du jeu et basé sur des concepts tels que le fair-play, la loyauté et la convivialité.

- ✓ Réaffirmer les valeurs fondamentales de notre sport,
- ✓ Valoriser les aptitudes à.....,
- ✓ Développer les savoirs faire,
- ✓ Encourager les savoirs- être (les comportements sociaux et relationnels).

Moyens : Etablir une charte qui sera proposée à l'approbation des Clubs de la Somme lors de l'Assemblée Générale des Clubs du 5 octobre 2019, cette charte constitue un engagement où chacun par le biais d'actions simples pourra relayer l'esprit de cette charte.

Personnes morales concernées : Tous les Clubs de la Somme.

Méthodologie : La Commission d'Ethique missionnée par le Comité Directeur (en collaboration avec la Commission des Jeunes, la Commission des Arbitres, la Commission Technique, et toute instance du District désireuse de relayer cette action) propose au Bureau puis au CD une charte qui sera à son tour présentée aux Clubs lors de l'Assemblée Générale des Clubs de la Somme. Si elle est adoptée, cette Charte entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Ainsi, chaque club pourra la diffuser et la communiquer auprès de ses licenciés.

Chaque club communiquera alors le contenu de cette charte à l'ensemble de ses licenciés. Le principe étant de ne pas obliger mais de convaincre du bien fondé de cette action, de mettre en exergue les bonnes volontés, de ne plus désigner les « mauvais » mais de positiver.....

Autre principe de la charte, proposer à chaque acteur des axes simples de réflexion (de travail) à mettre en œuvre, à adapter en fonction de ses possibilités, d'éventuellement développer une aide technique, logistique au service des clubs désireux d'emprunter cette voie.

Actions concrètes à mettre en œuvre.

Ces actions sont quelques exemples possibles des pistes de réflexion, des points de départ. C'est pourquoi cette liste se veut non exhaustive.

Axe prévention.

Jeunes et Seniors.

Le District.

Apporter un soutien aux clubs.

1. Mettre en valeur le rôle des différents protagonistes à travers une éducation aux fonctions. [Président, Délégué, Capitaine, Educateur, Arbitre, Parents, Spectateurs.....].
 - ✓ Organisation de stages d'information pour les Délégués, Capitaines....
 - ✓ Organisation de tables rondes.
2. Responsabilisation des élus de proximité lorsque des problèmes surviennent et le cas échéant, organisation de groupes de travail animés par la Commission d'Ethique.

3. Remontée systématique des comportements incivils auprès de la DRDJS et de la Préfecture.
En parallèle, convocation systématique des Présidents de Clubs qui sont concernés par ces incivilités.

Le Club.

Mobiliser ses licenciés

1. Proposer un accueil de qualité : ***Accueillir comme l'on aimerait être accueilli.***
2. Rôle du Président et du Comité Directeur du Club.
 - ✓ Soigner l'image du Club en cultivant le Respect de l'AUTRE.
 - ✓ Préférer le **JEU** à l'enjeu.
 - ✓ Encourager et valoriser le Fair-play en interne (ex : Campagne d'affichage du coût des amendes en Ballons et en euros par licencié)
 - ✓ Prendre en charge les parents des jeunes joueurs en les impliquant dans la vie du Club.
3. Sanctionner financièrement les Educateurs rémunérés dont l'attitude porterait atteinte à la notoriété du Club.

Les Arbitres.

Faire partager sa passion.

1. Participer à la vie du Club en transmettant sa passion.
2. Demander à intégrer le Comité Directeur (même avec une voix consultative ou mieux avec une voix délibérative). L'objectif étant d'être présent, de communiquer sur l'arbitrage, de s'intégrer différemment.
3. Avoir un rôle de conseil auprès de jeunes Joueurs.
4. Avoir un rôle de parrainage auprès des jeunes Arbitres.
5. Notation des clubs avant / pendant / après la rencontre.

Les Educateurs.

Etre un Ambassadeur du Football.

1. Etre un exemple, dans la transmission des valeurs essentielles à la pratique sportive, connaître et transmettre les règles.
2. Organiser et communiquer autour de la vie sportive du Club (réunions de concertation périodiques avec le Comité Directeur et les autres Educateurs).
3. Maîtriser le banc de touche.
4. Canaliser la fougue et l'agressivité des Joueurs (utiliser les changements permanents).
5. Eduquer les Parents dans leur rôle de Supporter.

Les Joueurs.

Rester humble dans la victoire et digne dans la défaite.

1. Etre loyal devant l'adversité.
2. Jouer pour un Club.
3. Aimer son maillot, défendre honorablement ses couleurs.
4. Aimer le JEU.
5. Respecter les valeurs sportives.

Les Parents ou Les Clubs de Supporters (le cas échéant).

Accompagner.

1. Encourager/valoriser tous les Acteurs de la rencontre.
2. Respecter l'Adversaire autant que l'on supporte son favori.
3. S'impliquer dans la vie du Club.
4. Donner ou redonner une dimension familiale aux rencontres.

Les Sponsors, pour les Seniors (le cas échéant).

S'associer afin de véhiculer une image de marque positive

1. Demander régulièrement à être informé par les Clubs d'un état concernant la discipline.
2. Encourager le Fair play en récompensant le Club avec une dotation supplémentaire sous forme de challenge ou de matériel.
3. Médiatiser l'association d'un Sponsor (image philanthropique) soutenant un Club véhiculant une image sportive citoyenne.

Axe sanction

Préambule :

L'objet de cet axe est de développer une véritable comptabilité du Fair-play. Ainsi, chaque journée de championnat verra en complément des résultats sportifs, un barème Fair play appliqué pour chacune des équipes. Ce barème prévoira le cas échéant un retrait de points qui sera intégré aux classements. Directement lié à la Discipline, l'impact sur les accessions et les rétrogradations sera réel. Il s'agit non plus seulement d'inciter les Clubs à bien se comporter, mais également de pénaliser les Clubs qui ne respectent pas les règlements.

Le barème proposé reprend la trame du règlement du Challenge FAIR-PLAY actuel. Cette architecture a été adaptée par la commission d'Ethique afin d'en faire :

- ✓ **Un élément incitatif** par la mobilisation qu'il génère,
- ✓ **Un élément dissuasif** par les sanctions qui découlent de l'éventuel retrait de points.